

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mai 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe Toxicomanies et dépendances, de 12h15 à 13h45 à la salle du Bicentenaire

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente souhaite un heureux anniversaire à Mme la députée Stéphanie Apothéloz.			
	2.	Dépôts Interpellations: Pierre Volet, Pierre-Yves Rapaz			
RENV-CE	3.	(11_INT_508) Interpellation Eric Bonjour - Imputations à la RPT : les différences d'interprétation de la prise en compte, ou pas, des exonérations fiscales aux entreprises ne coûteront-elles pas cher au Canton de Vaud ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(11_INT_509) Interpellation Rémy Pache et consorts - Et le devoir de réserve d'un Conseiller d'Etat ? (Souhaite développer)			
RENV-COM	5.	(11_MOT_133) Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) Une demande de renvoi en commission (oui) est opposée à la demande de renvoi au Conseil d'Etat (non): le renvoi en commission est préféré par 70 oui contre 48 non.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mai 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	<p>(376) Exposé des motifs et projets de lois modifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) - la loi sur la santé publique (LSP) - la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jacques Perrin et consorts au nom du groupe radical - LPFES : réactiver le dossier en dissociant ses volets (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats):LPFES: art. 26h à 26i acceptés. Art. 29b accepté. Fin du 1er débat. LSP: art. 143f et 143g acceptés. Fin du 1er débat. LAPRAMS: art. 7 et 13 acceptés. Art. 15, amdt com accepté. Art. 15 amendé accepté. Art. 20 et 20bis acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par 89 oui et 1 non. (2ème débat): tous les articles des trois lois sont acceptés sans discussion. En vote final, les trois projets de lois sont acceptés par 99 oui et 10 abstentions. Fin du 2ème débat. Le rapport du CE sur la motion Perrin est adopté à l'unanimité.</p>	DSAS.	Jobin P.	
TRAITE	7.	(10_INT_473) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Un secrétaire général adjoint "simplement scandaleux" ?	DSAS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mai 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	8.	<p>(336) Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire "Ecole 2010 : sauver l'école" et Exposé des motifs relatifs au projet de loi sur l'enseignement obligatoire et Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs aux fins de se prononcer sur l'initiative populaire "Ecole 2010 : sauver l'école" et sur la loi sur l'enseignement obligatoire (contre-projet du Conseil d'Etat) et Rapport du CE sur les motions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doris Cohen-Dumani et consorts concernant les horaires préscolaires et scolaires et l'accueil des écoliers; - Odile Jaeger Lanore pour une scolarisation obligatoire dès l'école enfantine; - Rémy Pache et consorts visant à la modification de la loi scolaire, art. 47; - Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC - pour davantage de respect et de sérénité au sein de l'école publique et Rapport du CE sur les postulats : - Fabienne Freymond-Cantone pour que l'Etat contribue à l'harmonisation des horaires scolaires (motion transformée en postulat); - Catherine Labouchère et consorts demandant un accès au "Bilinguisme pour tous"; - Marcel-David Yersin et consorts pour des degrés 7/8/9 de la scolarité obligatoire à deux voies de formation; - Fabienne Freymond-Cantone pour promouvoir la filière maths-sciences-techniques dans le Canton de Vaud; - Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC - la transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain : un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois et Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations - Pierre-Yves Rapaz relative à l'application du 1er alinéa de l'article 5 de la loi scolaire du 12 juin 1984; - Nicolas Morel relative au contrôle des établissements d'enseignements privés et à la Détermination suite au rapport du CE sur le postulat Philippe Paréaz visant à modifier la LS afin de permettre aux autorités scolaires de mieux prévenir, lutter et sanctionner les actes violence qui peuvent se produire dans le milieu scolaire(1er débat) <p>(1er débat, suite des débats): Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO): art. 7, amdt com accepté. Art. 7 amendé accepté. Art. 8, titre, amdt com accepté; al.1, 1er amdt com accepté; 2ème amt com accepté. Art. 8 amendé accepté.</p>	DFJC.	Buffat M.O. (Majorité), Despot F. (Minorité)	24/05/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mai 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté. Art. 60 (amendé et al. 1), amendé com accepté. Art. 60 amendé accepté. Art. 61 accepté. Art. 62, amdt com accepté. Art. 62 amendé accepté. Art. 63 et 64 acceptés. Art. 65, amdt com accepté; amdt Dufour (al. 3bis nouveau) refusé par 22 oui, 74 non et 10 abstentions. Art. 65 amendé accepté. Art. 66, amdt com accepté. Art. 66 amendé accepté. Art. 67 à 69 acceptés. Art. 70, amdt com accepté. Art. 70 amendé accepté. Art. 71 à 73 acceptés. Art. 74, al. 1, amdt com accepté; al. 3, amdt com accepté; al. 4 (nouveau), amdt com accepté. Art. 74 amendé accepté. Art. 75, al. 1, amdt Durussel retiré; al. 2, amdt Durussel accepté par 65 oui, 14 non et 16 abstentions (suite problème technique, le résultat du vote ne s'est pas imprimé). Art. 75 amendé accepté. Art. 76 accepté. Art. 77, amdt com (nouvelle numérotation des al.) accepté. Art. 77 amendé accepté. Art. 78, amdt com accepté. Art. 78 amendé accepté. Art. 79 et 80 acceptés. Art. 81, amdts com acceptés. Art. 81 amendé accepté. Art. 82, al. 2, amdt Jaquet-Berger (oui) opposé à l'amdt com (non): la position de la com est préférée par 15 oui, 104 non et 3 abstentions; l'amdt de la com est ensuite accepté par 102 oui, 3 non et 15 abstentions.			
RENV-T	9.	(10_INT_444) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts au nom des groupes libéral et radical - Ecole hôtelière de Lausanne : dissocier les projets pour loger rapidement les étudiants ? (336, LEO, suite de l'objet précédent) Art.82, al. 3, sous-amdt Devaud (oui) opposé à l'amdt com (non): la position de la com est préférée par 20 oui, 83 non et 17 abstentions; l'amdt com est ensuite accepté par 112 oui, 4 non et 5 abstentions; al. 4, amdt com accepté. Art. 82 amendé accepté. Fin de séance, suite des débats le 24 mai.	DFJC, DINF.		24/05/2011
RENV-T	10.	(11_INT_475) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Quelles actions du canton pour faire débloquent à la CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique) les directives qui empêchent l'application de l'article 53 LHEP?	DFJC.		24/05/2011
RENV-T	11.	(10_INT_449) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud - "Cette pâte un peu molle mais qui avait du goût !"	DFJC.		24/05/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mai 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(349) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert et consorts tendant à l'instauration d'un pacte civil de solidarité (PACS) cantonal	DINT.	Dufour C.E.	24/05/2011
RENV-T	13.	(10_INT_439) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	DINT.		24/05/2011
RENV-T	14.	(10_MOT_125) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts visant à faciliter l'accès à la justice pour les justiciables non assistés par un mandataire	DINT	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité)	24/05/2011
RENV-T	15.	(348) Exposé des motifs et projets de lois - sur l'archivage (LARCH) et - modifiant la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles(1er débat)	DINT.	Chevalley C.	24/05/2011
RENV-T	16.	(10_INT_443) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste concernant le rapport Rouiller	DINT.		24/05/2011
RENV-T	17.	(10_INT_470) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle et consort - Demande de clarification concernant les procédures d'engagement à l'état-major du SPEN et leur opportunité	DINT.		24/05/2011
RENV-T	18.	(10_INT_471) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Mattenberger et consort au nom du groupe socialiste - Le Service pénitentiaire a-t-il les yeux bandés ou l'imagination fertile ?	DINT.		24/05/2011
RENV-T	19.	(10_INT_447) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel - Renvoi de Mme SB : où est la politique humanitaire et généreuse revendiquée par le Conseil d'Etat?	DINT.		24/05/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :